



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Réunion avec les clubs de D4 – débat autour de l'arbitrage club

(Samedi 24 août à 10h, amphithéâtre de la Maison Départementale des Sports)

Membres du Comité Directeur présents : Jacques MAZE, Roland LOUBEYRE, Yves BLANC, Serge POTEL, David AUZOLLE, Gérard CHEVALIER.

Absents excusés : Thierry CHARBONNEL.

Faisant suite à une décision du Comité Directeur, les 36 clubs de D4 engagés pour la saison 2024/2025 étaient conviés à un échange autour de l'arbitrage club. Un principe mis en place par le District depuis 4 saisons, et qui la saison précédente a connu un faible pourcentage de participation.

16 clubs ont répondu à la convocation soit quasiment un club sur deux. Nous voulions remercier grandement les clubs pour leur présence :

US Crandelles 2, Carladez Goul Sportif 2, A.S. Cezens, F.C. Planèze, Entente Sportive de Margeride, A.S. Pleaux Rilhac Barriac 2, Entente Anglards de Salers – St Bonnet, A.S. Chaudes Aigues Neuvéglise sur Truyère, A.S. Sansac 3, F.C. Cézallier Alagnon, A.S. Vebret Antignac 2, U.S. Loupiac Saint Christophe, Entente F.C. Junhac Montsalvy -U.S. du Haut Célé 3, U.S. Labrousse Vezels, ET.S. Pierrefort 2, Ayrens Sport.
Et un club excusé : U.S. Chaussenac.

Après les présentations d'usage, l'échange débute par une nouvelle explication de l'arbitrage club et des problèmes rencontrés avec ce principe. Nous constatons qu'il manque cruellement de candidats dans les clubs pour aller arbitrer : déplacement parfois lointain, manque de connaissance du règlement, probablement la peur de mal faire ... Nous avons conscience des problèmes que les clubs rencontrent mais ce principe présente un énorme avantage : la NEUTRALITE des arbitres.

Le jour où le District du Cantal aura suffisamment d'arbitres officiels, il n'y aura plus d'arbitrage club.

Avec un débat articulé autour de la volonté de continuer ce principe et la bonne participation des clubs et des propositions qu'ils nous font, nous passons au vote pour connaître leurs volontés de continuer ou non l'arbitrage club :

POUR : 9 clubs

CONTRE : 3 clubs

BLANC : 5 clubs

Le principe de l'arbitrage club sera donc reconduit pour la saison 2024/2025 avec 3 modifications découlant du débat :

- La possibilité d'arbitrer sur la base du volontariat, un week-end où le club n'est pas exempt.
Exemple : le club joue le samedi et peut arbitrer le dimanche pour compenser un nombre de matchs non arbitrés le jour où le club est exempt (proposition du club de l'Entente Sportive de Margeride) sous réserve de prévenir le District par mail en amont (1 mois avant pour une bonne organisation).
- Un club ne pouvant se déplacer pour arbitrer un ou plusieurs matchs lorsqu'il est désigné devra obligatoirement prévenir le District et les clubs concernés, le vendredi précédent le/les match(s) avant 14h. Si le club ne le fait pas, il sera redevable d'une amende de 100 €. (Le club accueil et le club visiteur ne doivent en aucun cas attendre l'heure du match pour prendre une décision sur l'arbitrage).
- Sur la base du volontariat, des dirigeants de clubs pourront intégrer la Commission l'Arbitrage Club du District et participer aux désignations.

Les récompenses pour les clubs participant à l'arbitrage club seront maintenues

Nous aurions pu sanctionner financièrement les clubs qui ne participent pas ou moins à l'arbitrage club et récompenser plus les clubs qui y participent, cela ne serait pas absurde ! Mais nous comptons plutôt et surtout sur les 36 clubs de D4, c'est-à-dire sur vous tous pour contribuer à l'arbitrage en toute NEUTRALITE.

Pour le bon fonctionnement du principe, PARTICIPER !

Vous souhaitant une excellente fin de saison,

Amicalement.

Jacques MAZE
Président de la Commission des Clubs Séniors